



Conditions Générales de Vente

Formation PSCC

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente et règlement intérieur.

Article 1- Inscription & validation

Pour toute inscription à la formation de Premiers Secours Chiens et Chats, le client doit:

- Remplir le formulaire Google Forms (rattaché à la page de PSCC du site animalice.ch).
- Réaliser le paiement par virement bancaire ou TWINT sous 7 jours après réception de la facture, sous peine de se voir perdre la place.

Article 2- Tarif & horaires

Le tarif de la formation de 2 jours est de **CHF 300.-** /personne.

Le prix n'inclut pas les repas, ni l'hébergement.

Toute formation commencée est due dans sa totalité.

Horaires indicatifs (variables):

Jour 1: 8h-17h20 - *Jour 2:* 8h15-17h35.

Article 3- Report ou annulation

Cani'Malice et **PRÉAVIES** se réservent le droit d'annuler une session de formation jusqu'à 8 jours avant le début prévu, si le nombre minimum de participant(e)s n'est pas atteint.

PRÉAVIES peut se trouver dans l'obligation d'annuler une formation à 3 jours de son début en cas de force majeure (grèves, intempéries, maladies, indisponibilité imprévisible du formateur).

Dans ces hypothèses :

- Le client recevra un e-mail l'informant de l'annulation de la formation.
- Un report de l'inscription pourra être éventuellement proposé sur une autre session programmée au même endroit ou dans les environs. En cas de refus, un remboursement par virement bancaire sera effectué après réception de l'IBAN du client.

Toute annulation par le client, à moins de 15 jours avant le début de la formation, ne se verra pas être remboursée, mise à part si une personne sur liste d'attente peut reprendre cette place. Le cas échéant, **Cani'Malice** se réserve la discrétion d'analyser les cas spécifiques.

Article 4- Droits & confidentialité

Les informations à caractère personnel communiquées à **Cani'Malice** pour l'exécution des formations seront seulement communiquées au partenaire de **Cani'Malice (PRÉAVIES)**. À sa demande, le client peut demander à **Cani'Malice** de garder la confidentialité de certaines informations le concernant. Il peut à tout moment accéder au fichier de **Cani'Malice**.

Article 5- Sécurité et responsabilité

Pour la sécurité des chiens et de tous, les chiens ne devront pas se côtoyer en laisse ou en liberté au sein du terrain et des locaux loués.

Cette formation n'étant pas dédié aux relations sociales entre chiens, nous ne nous verrons pas en mesure de gérer quelconques interactions.

Cani'Malice et **PRÉAVIES** déclinent toute responsabilité en cas d'incident/accident entre plusieurs individus ou seul. Ceci relève de la Responsabilité Civile privée de chacun.

Article 6- Règlement et sanctions

Il est interdit de fumer à l'intérieur et à proximité des locaux.

Chaque stagiaire se doit de conserver en bon état le matériel qui est mis à disposition et de l'utiliser conformément à son utilisation principale.

L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite. À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel appartenant à l'organisme de formation ou au loueur de locaux.

Cani'Malice & **PRÉAVIES** déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des biens personnels de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

Le partage de photos prises lors de la formation doit être indiqué et autorisé par tous les autres membres présents, afin de respecter le droit à l'image de chacun.

Tout manquement ou agissement considéré comme fautif par le formateur et/ou l'organisatrice pourra faire l'objet de sanction(s).

Cani'Malice & PRÉAVIES se réservent le droit de prendre ou de faire appliquer toute décision qui leur semblerait justifiée. Cani'Malice & PRÉAVIES n'assurent aucune responsabilité en cas de non-respect des consignes de sécurité ou du règlement intérieur.

Nous nous réservons le droit d'exclure toute personne:

- Qui ne respecte pas les consignes
- Qui a un comportement agressif/dangereux pour elle-même, les autres ou les chiens.
- Qui est irrespectueuse des personnes, des chiens ou des installations.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable, seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL.

Article 7- Contacts & présence

En cas de problème, veuillez à prévenir M. Frédéric Joiron (**PRÉAVIES**) au +33 6.10.48.11.64
ou Alexandra Peillex (**Canimalice**) au +41 79.324.56.43 (par WhatsApp uniquement)
ou au +33 6.22.05.52.98

Une feuille de présence devra être signée par les stagiaires à chaque début de demi-journée.

